



Centre de Vaccination Intercommunal

Ventabren – Velaux – La Fare les Oliviers – Eguilles – Coudoux

Salle Sainte-Victoire Jean-Marie DURON

VENTABREN

Pour faire face au contexte de pandémie actuelle, et afin de rendre plus accessible la vaccination contre la COVID-19, les Maires des communes de Coudoux, Eguilles, La Fare-les-Oliviers et Velaux, se sont associés à la volonté de Claude FILIPPI Maire de Ventabren pour créer à Ventabren un centre de vaccination intercommunal à Ventabren.

L'ARS (Agence Régionale de Santé) a donné son accord pour la création de ce centre de vaccination intercommunal dès le jeudi 21 janvier 2021, investi par les professionnels de santé du CTPS (Communauté Territoriale des Professionnels de Santé) des 5 communes, sous l'égide du Docteur Dominique MARCHASSON et du Docteur Bernard BLANC.

Modalités de prise de RDV :

Dans un premier temps vous devez **OBLIGATOIREMENT** vous inscrire en appelant à partir du lundi 18 janvier 2021 le :

06 26 40 06 49

du lundi au vendredi entre 8h et 12h - 14h et 17h

Attention :

- Il s'agit du principal moyen de prendre rendez-vous pour vous faire vacciner.
- Les personnes inscrites et éligibles seront recontactées ultérieurement afin de leur proposer un créneau de rendez-vous.
- Ne joindre le secrétariat que si vous faites partie des personnes concernées afin de ne pas saturer la ligne.
- Prière de faire preuve de patience et de bienveillance !

Public :

Peuvent se rendre à ce centre de vaccination, après rendez-vous pris, les habitants des communes de Ventabren, Velaux, La Fare les Oliviers, Eguilles et Coudoux.

Conformément aux recommandations de l'Etat, cette vaccination s'adresse dans un premier temps au public prioritaire :

- Les personnes âgées séjournant dans les établissements de santé et en services de soins de suite et de réadaptation.
- Les personnes âgées hébergées en résidences autonomie, résidences services et autres lieux de vie spécialisés, ainsi que dans les foyers de travailleurs migrants.
- Les personnes en situation de handicap, vulnérables, hébergées en maisons d'accueil spécialisées et foyers d'accueils médicalisés.
- Les professionnels de santé (et autres professionnels des établissements de santé et des établissements médico-sociaux intervenant auprès de personnes vulnérables),
- Les aides à domicile intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables et les sapeurs-pompiers, lorsqu'ils ont plus de 50 ans
- Les personnes présentant une ou plusieurs des comorbidités suivantes :
 - L'obésité (IMC>30),
 - La BPCO et l'insuffisance respiratoire,
 - L'hypertension artérielle compliquée,
 - L'insuffisance cardiaque,
 - Le diabète (de type 1 et de type 2)
- Les personnes ayant une pathologie qui les expose à un très haut risque face à la Covid-19
disposant d'une ordonnance médicale pour se faire vacciner prioritairement :
 - atteints de cancer et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie
 - atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés
 - transplantés d'organes solides
 - transplantés par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques
 - atteints de poly-pathologies chroniques, selon le critère suivant : au moins deux insuffisances d'organes
 - atteints de certaines maladies rares (voire liste sur le site du ministère de la santé)
 - atteints de trisomie 21.

Pièces à fournir impérativement le jour de la vaccination :

- Pièce d'identité
- Carte vitale
- Ordonnance de tout traitement régulier
- En supplément pour les professionnels : Carte professionnelle ou à défaut attestation employeur justifiant de l'emploi dans le médico-social

Chaque patient vacciné sera gardé en surveillance durant quinze minutes comme l'exige de protocole sanitaire.

Lieu :

Salle Sainte-Victoire Jean-Marie DURON
Complexe sportif du Plateau - Chemin du cimetière, 13122 Ventabren

Locaux accessibles pour les personnes à mobilité réduite